

gneuries étant toujours voisines et leurs intérêts communs (11).

Enfin, nous trouvons en 1393, un arrêt de la Cour de Lyon, qui vient obliger les habitants de Chazay à faire à l'église les réparations, qui n'avaient pas été exécutées (12). Ces charges continuelles écrasaient sans doute l'habitant, mais il faut bien dire qu'alors la propriété féodale avait quelque chose de communal. — En effet l'église appartenait à la paroisse, quant au château, c'était le lieu de refuge pendant la guerre et les vassaux avaient le droit de venir s'y mettre à l'abri, eux, leurs familles et leurs biens ; quoi de plus juste qu'ils concourussent à l'entretien de la forteresse et des monuments de la cité !

L'abbé Adam du Mont-St-Jean meurt dans le cours de l'année 1393. — Jean du Mas, dit le Baboin, avait gardé et défendu avec un rare bonheur jusqu'à ce moment la ville et forteresse de Chazay. — Mais à l'arrivée du nouvel abbé, il disparaît de nos pays ; c'est alors, 1394, que le bailli de Mâcon, l'appelle dans les armées royales, et le met à la tête de cent hommes d'armes.

---

(11) Philippe de Thurey était chanoine comte de Lyon quand il monta sur le siège archiépiscopal des Gaules. Elu en 1392, il mourut en 1415 et voulut être enseveli dans la chapelle du St-Sépulcre qu'il avait fondée dans la cathédrale de Lyon. Ses armes étaient *d'or au sautoir de gueules*. (*Gallia christiana* t. IV. col. 172.)

(12) Arch. du Rh. Ain. Invent. Pupil. chart, 287